# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

#### MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 1678

présenté par Mme Branget, M. Cosyns, M. Martin-Lalande, M. Taugourdeau et M. Courtial

## ARTICLE 38

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Les techniques de dépollution par les plantes – ou phytoremédiation - seront de préférence utilisées. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 38 pour introduire la référence à l'utilisation de techniques de dépollution par les plantes (phytoremédiation).